

PROJET ÉOLIEN DE BERSAC-SUR-RIVALIER

ÉDITO

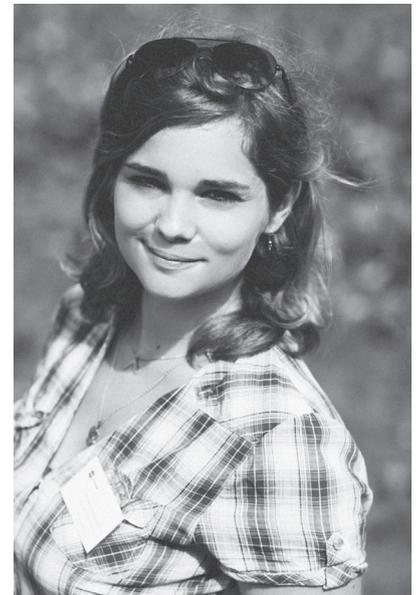
Le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier avance et nous rentrons maintenant dans une nouvelle étape : l'instruction par les services de l'Etat. Nous avons en effet déposé la demande d'autorisation environnementale fin mars 2018.

Souhaitant échanger régulièrement avec vous sur ce sujet, un troisième atelier de concertation s'est déroulé le 24 avril dernier, et nous étions en outre présents au marché de printemps le 13 mai.

Nous avons pu discuter avec les participants de l'atelier de concertation n°3 suite à l'annonce de cette nouvelle et sur les prochaines étapes. N'hésitez pas à lire la synthèse des échanges dans cette lettre !

Nous tenions ainsi à remercier les personnes venues échanger avec nous sur notre stand et toutes celles présentes lors des ateliers de concertation !

Sophie Jacquot – Responsable du projet de Bersac-sur-Rivalier, EDPR



Le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier en chiffres



5 éoliennes de 180 mètres en bout de pale, d'une puissance unitaire comprise entre 2 et 3,6MW



13 000€
(simulation basse sans la Loi Lecornu)

de retombées fiscales par an pour la commune*



+ DE 2400

tonnes de CO2 évités par an, soit plus d'un million et demi de kilomètres parcourus en voiture



+15 000

personnes alimentées en électricité propre



30 GWh

produits chaque année

*Estimation des retombées basée sur une ensemble d'hypothèses et sur la réglementation fiscale en vigueur au 31/12/2016. La réglementation fiscale est votée chaque année dans la loi de finance et est susceptible d'évoluer d'ici la construction du parc éolien.

UN PROJET CONCERTÉ AVEC LE TERRITOIRE

UN TROISIÈME ATELIER DE CONCERTATION

Le troisième atelier de concertation organisé par EDPR le 24 avril dernier a été une fois encore l'occasion d'échanger sur le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier. Une quarantaine de personnes a répondu présent à ce rendez-vous. La demande d'autorisation environnementale sur ce projet a été déposée le 27 mars 2018 en préfecture de Limoges. L'objectif de l'atelier était donc de se projeter sur la suite du projet et de présenter ses prochaines étapes, notamment la phase d'enquête publique. Prévue à la fin du 1^{er} trimestre 2019, elle offre la possibilité à tous les citoyens, pendant un mois minimum, de consulter le dossier du projet, qui sera disponible en mairie ou sur le site internet de la préfecture, et d'exprimer leurs questions et avis.



Sophie Jacquot a également présenté les différentes retombées liées au projet éolien pour la commune : les conventions et loyers pour la location des parcelles communales nécessaires au projet, la création d'activité économique locale, les retombées fiscales annuelles et les mesures compensatoires et d'accompagnement. Les participants ont alors été invités à prioriser et préciser les mesures qui avaient émergées lors du précédent atelier. Ont été proposés par exemple : l'amélioration des voiries, l'aménagement paysager des chemins d'accès ou l'installation d'éclairages publics plus économes sur la commune.

LE PROJET ÉOLIEN S'EXPOSE AU MARCHÉ DE PRINTEMPS

Le dimanche 13 mai 2018 s'est tenu le Marché de Printemps de Bersac-sur-Rivalier, où de nombreux exposants et commerçants locaux tenaient un stand. EDPR était présent avec un forum d'information sur le projet éolien !

Une trentaine de personnes, de Bersac-sur-Rivalier et des communes alentours, est venue échanger avec nous et s'informer sur le projet et la démarche de concertation. Sophie Jacquot, de la société EDPR, a également répondu à des questions sur l'éolien en général. Retrouvez ces questions en dernière page !

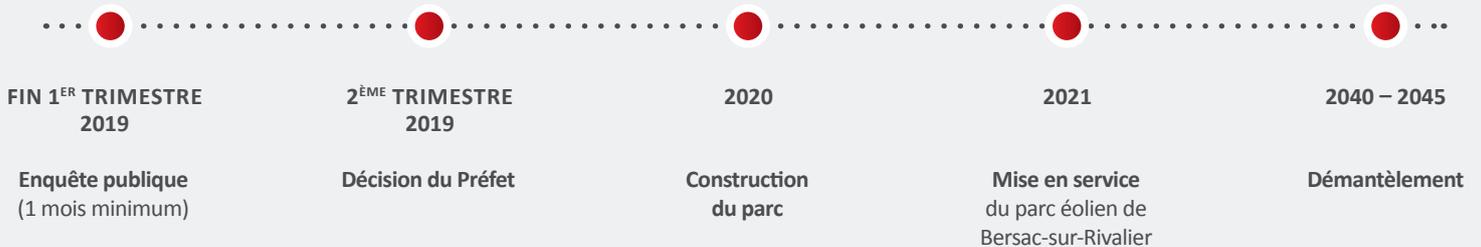


LE PROJET ÉOLIEN DE BERSAC-SUR-RIVALIER

Le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé le 27 mars 2018.
La trame d'implantation pourra légèrement évoluer, en fonction des demandes de compléments des services instructeurs.

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET

Préparation du chantier



Échanges réguliers avec la population

L'ÉOLIEN EN NOUVELLE-AQUITAINE



930

emplois sur la région, fin 2016 dont :



320

sur les études et le développement



80

sur la fabrication de composants



440

sur l'ingénierie et la construction



90

sur l'exploitation et la maintenance

Le saviez-vous ?

En 2017, l'éolien représente plus de 15 000 emplois, dont environ 930 sont localisés en Nouvelle-Aquitaine, et répartis sur toute la chaîne de valeur d'un parc éolien (des études à la maintenance...). Pour le parc éolien de Bersac-sur-Rivalier, 3 bureaux d'études régionaux ont déjà travaillé sur le projet (ICF Environnement pour l'étude d'impact sur l'environnement, Orfea pour l'étude acoustique et BV mesures pour la partie géomètre). D'autres acteurs locaux seront sollicités pour ce projet, spécialement pendant la phase de travaux (terrassment, voirie, travaux électriques etc.)

Source : Observatoire de l'éolien 2017 - BearingPoint

CINQ QUESTIONS SUR LE PROJET ÉOLIEN

QUELLE EST LA DISTANCE DES ÉOLIENNES AUX HABITATIONS ?

La distance minimale de 500 mètres aux habitations est fixée par la loi. Pour le projet éolien de Bersac-sur-Rivalier, l'éolienne la plus proche se situerait à 872 mètres des premières habitations.

EST-CE QUE TOUT LE MONDE PEUT PARTICIPER À L'ENQUÊTE PUBLIQUE ?

Oui, chaque riverain est encouragé à participer à l'enquête publique pour donner son avis, quel qu'il soit. Le dossier sera consultable en mairie et sur le site Internet de la préfecture. Les personnes pourront transmettre leur avis pendant les permanences du commissaire-enquêteur, par courrier à son attention ou mail. Le commissaire enquêteur émettra alors un jugement en prenant en compte l'ensemble des contributions.

OÙ SONT FABRIQUÉES LES ÉOLIENNES ?

EDPR n'est pas fabricant d'éoliennes, elles sont donc achetées à des constructeurs basés en Europe (Allemagne, Espagne, etc). De nombreuses entreprises françaises participent quant à elle à la fabrication de composants d'éoliennes, telle l'entreprise Leroy Somer, à Angoulême, spécialiste mondial en alternateurs et en systèmes d'entraînement électromécanique et électronique.

LES ÉOLIENNES TOURNENT-ELLES TOUT LE TEMPS ?

L'éolien fonctionne environ 80% du temps, à des puissances variables selon la force du vent.

La production est prévisible avec un bon niveau de fiabilité grâce aux prévisions météo, et les éoliennes tombent rarement en panne (taux inférieur à 2%).

Quand une éolienne tombe en panne, l'impact est faible compte tenu de sa puissance, comparé à la défaillance d'une centrale thermique qui crée un manque immédiat et massif de production préjudiciable pour la stabilité du système électrique.

COMMENT SE PASSE LE DÉMANTÈLEMENT ?

Une fois l'exploitation achevée, l'exploitant d'une éolienne est responsable de son démantèlement et de la remise en état du site.

Afin de garantir que les fonds nécessaires au démantèlement soient disponibles à l'issue de l'exploitation, et ce même en cas de difficulté financière de l'opérateur, la loi prévoit une provision obligatoire par le développeur du projet de plus une partie du démantèlement est financée par le recyclage des éléments de l'éolienne (cuivre, acier...).



CONTACT

edp renewables

Sophie JACQUOT – Cheffe de projet EDPR
sophie.jacquot@edpr.com
06 32 85 33 22

Alter&Go
CONCERTATION

Charline VIALLE – Consultante Alter&Go Concertation
charline.vialle@alteretgo.fr
06 13 60 01 06